

## **Article publié sur APM International le 15/02/17 :**

Mercredi 15 février 2017 - 12:23

### **Handicap: lancement d'une expérimentation de "consultations dédiées" en Paca**

MARSEILLE, 15 février 2017 (APMnews) - Des "consultations dédiées" aux personnes handicapées vont commencer d'ici à "la fin du premier trimestre" aux centres hospitaliers (CH) de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) et d'Avignon, a annoncé mardi l'agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca).

"Ce dispositif s'inspire de l'expérience du Centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale et autisme d'Ile-de-France", qui a ouvert en 2013 à l'établissement public de santé (EPS) Barthélemy-Durand d'Etampes (Essonne), spécialisé en psychiatrie, explique l'ARS Paca.

La cheffe de service du centre francilien, le Dr Djéa Saravane, avait expliqué à APMnews en 2016 que son modèle pourrait être décliné dans chaque région de France (cf [APM CDB40CQ5SK](#)).

L'Elysée avait annoncé un soutien aux consultations hospitalières destinées aux personnes handicapées lors de la conférence nationale du handicap (CNH) de décembre 2014. Une instruction du 20 octobre 2015 en a précisé les modalités (cf [APM NC4NYGZYC](#)).

Les consultations lancées pour trois ans en Paca "visent à améliorer l'accès aux soins somatiques des personnes handicapées ainsi que le développement de l'évaluation, de la prévention et de la prise en charge de la douleur", explique l'ARS.

Ce dispositif "n'a pas vocation à se substituer aux soins de premiers recours en milieu ordinaire mais à offrir une offre complémentaire pour certaines situations complexes".

Le CH de Salon-de-Provence a été choisi "pour sa proximité avec le secteur médico-social et l'association Handident" (qui propose des consultations dentaires pour personnes handicapées dans plusieurs régions, note-t-on).

L'hôpital d'Avignon a été retenu "pour l'expertise de son centre antidouleur, avec la coordination du dispositif par son médecin algologue". Il s'associera avec le CH de Montfavet (spécialisé en santé mentale) "qui bénéficie d'un savoir-faire dans ce domaine et d'un plateau technique très développé".

"Les patients en situation de handicap psychique, de trouble du spectre autistique (TSA), dyscommunicants, voire atteints de troubles mentaux, souffrent fréquemment de maladies organiques, bien souvent ignorées et qui peuvent être source de décompensation (troubles du comportement notamment)", souligne l'agence régionale.

Les consultations doivent permettre "de fluidifier le parcours des patients handicapés, dyscommunicants, grâce à la mise en place d'une prise en charge globale et pluridisciplinaire en un même lieu". Ce dispositif est "équipé spécifiquement", "ergonomique", "avec la possibilité d'une première consultation plus longue" et des "créneaux d'horaire dédiés pour faciliter la réalisation d'un bilan somatique complet".

"A la demande" de Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat en charge du handicap, cette expérimentation doit alimenter "l'élaboration d'un cahier des charges national en vue de sa déclinaison sur l'ensemble des autres régions".

nc/eh/APMnews polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

NC3OLDF0H 15/02/2017 12:23 POLSAN - ETABLISSEMENTS